



Assemblée générale

Distr. générale
27 mars 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 76 de l'ordre du jour

Les océans et le droit de la mer**Lettre datée du 24 mars 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En application de la résolution [65/37 B](#) de l'Assemblée générale, un atelier s'est tenu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à Chennai (Inde) du 27 au 29 janvier 2014, à l'appui de la première phase du premier cycle d'évaluation du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques. J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les travaux de l'atelier (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 76 de l'ordre du jour.

(Signé) Asoke K. Mukerji



Annexe à la lettre datée du 24 mars 2014 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Rapport sur les travaux du huitième atelier tenu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à l'appui du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques

Chennai (Inde), 27-29 janvier 2014

I. Généralités

1. À sa quatrième réunion, le Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques (le « Mécanisme ») avait recommandé d'organiser un atelier pour la partie septentrionale de l'océan Indien, la mer d'Arabie, la mer Rouge et le golfe d'Aden et la région couverte par l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin et la Commission régionale des pêches, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. La Earth System Science Organization (ESSO) du Ministère des sciences de la Terre, ministère de liaison du Gouvernement de l'Inde, État partie à la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer, a organisé cet atelier à l'appui du Mécanisme. Le Ministère a décidé que l'atelier aurait lieu au National Institute of Ocean Technology de l'ESSO (ESSO-NIOT), à Chennai (Inde), et a chargé le Directeur de l'Institut de diriger les travaux de l'atelier.

2. L'atelier a été financé et organisé par le Ministère des sciences de la Terre du pays hôte, l'Inde, en étroite coordination avec la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU. Il s'est déroulé conformément à l'ordre du jour modifié adopté le premier jour (voir annexe I)^a. Il a réuni 38 représentants de pays, dont 6 ont participé par liaison vidéo (pour la liste des participants, voir annexe II).

II. Travaux

3. M. Shailesh Nayak, Secrétaire de l'ESSO, a ouvert officiellement l'atelier. Dans son allocution inaugurale, il a affirmé que la surveillance systématique de l'état des mers était indispensable compte tenu de l'augmentation des activités anthropiques. Le Directeur de l'ESSO-NIOT a souhaité la bienvenue aux participants à l'atelier, qui était le huitième tenu à l'appui du premier cycle du Mécanisme. La représentante de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et secrétaire du Groupe de travail plénier sur le Mécanisme a fait des observations liminaires au nom du Conseiller juridique de l'ONU. Elle a indiqué que l'atelier permettrait de cerner les questions les plus importantes concernant le

^a Toutes les annexes du rapport sont disponibles sur site le Web du Mécanisme à l'adresse suivante : www.un.org/Depts/los/global_reporting/global_reporting.htm.

nord de l'océan Indien, la mer d'Arabie, la mer Rouge et le golfe d'Aden, ainsi que la région couverte par l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin et la Commission régionale des pêches. Il faciliterait la collecte d'informations sur les évaluations et le renforcement des capacités en vue des évaluations intégrées.

4. Le pays hôte a nommé le Directeur du National Institute of Oceanography (NIO) du Council of Scientific and Industrial Research (CSIR) et ancien membre du Groupe d'experts de l'évaluation des évaluations Président de l'atelier, conformément aux directives concernant les ateliers. Le Président a noté avec une vive préoccupation la participation peu nombreuse des États Membres de la région. Il a également fait des observations sur l'absence d'évaluations officielles dans la région, malgré les nombreuses études et publications scientifiques. Il a affirmé qu'une grande partie du nord de l'océan Indien, contenant des zones économiques exclusives, n'avait pas encore été explorée. Il a suggéré que les pays de la région coopèrent étroitement entre eux pour étudier les liens entre les processus côtiers dans tout le bassin et d'autres phénomènes scientifiques que connaissait la région. Après avoir formellement présenté les participants, le Président a exposé les objectifs de l'atelier. Comme il était précisé dans les directives, l'objectif de l'atelier était d'examiner et de déterminer l'intérêt de toutes les évaluations que les participants jugeaient pertinentes pour la zone maritime considérée et, sur cette base, de dresser un inventaire des évaluations portant sur des questions environnementales et socioéconomiques qui étaient susceptibles d'être utiles pour le Mécanisme.

5. La représentante de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer a présenté un exposé général sur l'évolution et la structure du Mécanisme. Elle a ensuite répondu aux questions des participants. Concernant la faible quantité de données disponibles sur les régions à accès limité, comme les eaux côtières des pays les moins avancés, elle a dit que cela pouvait être considéré comme une lacune de données dans les évaluations. Elle a ajouté qu'un résumé des travaux de l'atelier serait diffusé aux États Membres et que d'autres évaluations pourraient être effectuées par la suite.

6. Le Directeur de l'ESSO-NIOT a présenté le rôle des diverses organisations indiennes dans la région, comme le Central Marine Fisheries Research Institute (CMFRI) du Indian Council of Agricultural Research (ICAR), l'Indian Institute of Science (IISc), le CSIR-NIO, l'Integrated Coastal Marine Area Management Project Directorate (ICMAM-PD) de l'ESSO, le Centre for Marine Living Resources and Ecology (CMLRE) de l'ESSO, l'Indian National Centre for Ocean Information Services (INCOIS) de l'ESSO et l'ESSO-NIOT, dans l'évaluation de l'état du milieu marin. Son intervention a été suivie d'un débat général. Des participants ayant demandé si les aspects relatifs à la gestion des zones côtières étaient pris en compte dans les travaux de l'atelier, la représentante de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer a répondu que les aspects touchant aux politiques et à la gestion n'étaient pas pris en compte dans l'évaluation. Elle a souligné que les décisions de politique générale ne devraient pas être incluses dans la première évaluation mondiale intégrée de l'état du milieu marin.

7. Le Coordonnateur commun du Groupe d'experts, qui participait à l'atelier par liaison vidéo depuis le Royaume-Uni, a fait un exposé général sur les objectifs, la portée et les résultats de l'atelier (voir annexe III). Il a examiné les éléments de base d'une bonne évaluation intégrée et a exposé, par des exemples, l'ensemble des

thèmes à débattre, notamment les processus et la circulation océaniques, les activités de développement et l'évaluation intégrée de la biodiversité. Ensuite, en répondant aux questions, il a souligné l'importance de l'impact des microbes sur l'écologie et la manière dont le revenu des travailleurs du secteur des pêches et les préjudices à leur encontre influaient sur la situation socioéconomique. Il a énuméré les 15 grandes activités humaines qui appelaient une attention immédiate (annexe IV).

8. La représentante de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer a expliqué le modèle recommandé pour dresser l'inventaire des évaluations. Le Président a ensuite organisé les participants en trois groupes de travail : groupe 1 (biophysique et biogéochimie); groupe 2 (biodiversité et sécurité alimentaire); groupe 3 (aspects socioéconomiques et renforcement des capacités). Les divers chapitres du modèle ont été répartis entre les groupes.

9. Le représentant du Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud (SACEP), qui participait au débat par liaison vidéo depuis Sri Lanka, a transmis deux rapports pour examen en faisant l'inventaire des évaluations. La réunion de la première journée s'est terminée par des discussions en groupes de travail.

10. Le deuxième jour, la réunion a débuté par la présentation d'exposés par les coordonnateurs des cinq thèmes : biophysique et biogéochimie, sécurité alimentaire, aspects socioéconomiques, biodiversité marine et renforcement des capacités (annexes V, VI, VII, VIII et IX, respectivement).

Thème 1 : biophysique et biogéochimie

11. Le coordonnateur du thème a présenté un exposé général des évaluations portant sur la physique océanique, la biogéochimie, les variations du niveau de la mer, l'eutrophisation, la propagation d'algues toxiques et la pollution marine (voir annexe V). Il a indiqué qu'il y avait 36 évaluations dans la base de données sur les évaluations mondiales et régionales du milieu marin en Asie du Sud-Est (GRAMED), dont 27 contenaient des informations touchant le thème 1. Il a précisé que la qualité de l'eau de la côte indienne avait été contrôlée en permanence dans 88 stations jusqu'en 2010 et était, depuis 2011, contrôlée de manière saisonnière dans 20 stations dans le cadre du programme de surveillance des eaux côtières et de prévision de l'ESSO. Ces observations révélaient de fortes concentrations d'engrais dans quelques sites et une population de bactéries pathogènes relativement nombreuse dans plusieurs autres. Les connaissances manquaient en ce qui concerne notamment l'acidification de l'océan, la séquestration du carbone et les flux air-mer.

Thème 2 : sécurité alimentaire

12. Un exposé a été présenté sur les principales évaluations et les variations spatiotemporelles (voir annexe VI). On a énuméré les lacunes à combler et les capacités à renforcer en ce qui concerne les différents aspects de la sécurité alimentaire. On a souligné les principaux aspects de la question, notamment l'évolution structurelle de l'investissement selon laquelle les capitaux s'orientent davantage vers les unités de pêche mécanisées et non plus vers les unités traditionnelles, l'extension du domaine de la pêche de la sardine indienne vers les côtes nord-est et nord-ouest de l'Inde, la migration des maquereaux vers des eaux plus profondes et le changement de la saison de reproduction de la brème de mer. Les principales lacunes signalées concernaient les évaluations relatives aux prises

de poissons démersaux et de crevettes, aux habitats écologiquement vulnérables, à la diversité des récifs coralliens, à l'abondance des poissons-lanternes, à l'abondance de naissain, à la vulnérabilité des États côtiers, aux effets sur la phénologie des poissons, à l'incidence des changements climatiques sur la répartition des poissons, aux stocks de poissons de mer, aux écosystèmes halieutiques, au milieu et à l'habitat, aux taux de recrutement, aux mammifères marins, aux oiseaux de mer, à l'incidence de l'élevage de bivalves, à l'empreinte carbone des industries de la pêche et aux effets de l'acidification des océans sur le méroplancton. Au cours du débat qui a suivi, le Président de l'atelier a indiqué que les effets de l'hypoxie sur les pêcheries de la côte ouest de l'Inde devaient également faire l'objet d'une évaluation intégrée.

Thème 3 : aspects socioéconomiques

13. Le coordonnateur du thème a passé en revue les évaluations faites sur l'éducation, le niveau de participation à la pêche, les activités professionnelles accessoires, la religion, le nombre de membres des coopératives, les actifs détenus et d'autres aspects socioéconomiques des communautés de pêcheurs (voir annexe VII). Il a indiqué qu'une enquête nationale était menée sur ces aspects tous les cinq ans. Des évaluations avaient été également effectuées sur les questions suivantes : le niveau d'endettement des pêcheurs marins dans les pêcheries mécanisées, motorisées et traditionnelles; l'incidence des institutions de microfinancement sur l'endettement dans les zones côtières; l'incidence de l'interdiction du chalutage sur les pêches marines durant la saison de la mousson; l'incidence de la télédétection sur la technologie de pêche, la société et les pouvoirs publics; les effets de l'aquaculture côtière et des pratiques de développement non durables sur l'écosystème côtier; l'intensification de l'aquaculture côtière, les technologies de dessalement de l'eau de mer; les zones marines protégées et la perte de moyens d'existence; et les connaissances techniques autochtones dans le secteur de la pêche marine. Le coordonnateur a recommandé le renforcement des capacités en vue de la diversification des méthodes de pêches traditionnelles dans le nord de l'océan Indien. Le Président de l'atelier a fait remarquer qu'une meilleure coopération entre les spécialistes des sciences naturelles et des sciences sociales s'imposait. Un expert du CSIR-NIO a indiqué que des rapports sur le développement côtier et les moyens d'existence avaient été publiés par le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche.

Thème 4 : biodiversité marine

14. Le coordonnateur du thème a indiqué que le nord de l'océan Indien devait en principe contenir une diversité biologique très riche mais que la base de données du Système d'information biogéographique sur les océans ne répertoriait que 34 989 espèces, dont 1 690 espèces végétales, 30 894 espèces animales, 4 espèces d'archées, 864 espèces bactériennes, 773 espèces de chromistes, 75 espèces de champignons et 689 espèces protozoaires (voir annexe VIII). Il a signalé qu'il n'y avait pas d'évaluation systématique à l'échelle régionale et que, de ce fait, une quantité considérable de données et d'informations faisaient défaut, malgré les nombreuses thèses et publications. Il a également signalé qu'il existait seulement quelques documents sur la biodiversité des zones marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale et que les embranchements mineurs comme les embranchements des nemertima, des gnathostomulida, des rotifera, des priapulida,

des nematomorpha, des entoprocta et des pycnogonida n'étaient pas représentés dans les relevés de la biodiversité côtière et marine de l'Inde, peut-être en raison d'un manque de compétences. Il a recommandé le regroupement de toutes les informations disponibles et l'établissement d'un rapport complet sur la biodiversité côtière et marine dans le nord de l'océan Indien, la validation régulière des rapports (une fois tous les cinq ans), la constitution de réseaux d'échanges régionaux entre les pays du pourtour de l'océan Indien en vue de produire des informations sur la biodiversité des zones marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale, les fonds marins et les microbes marins, ainsi que le regroupement de ces pays en vue de promouvoir le renforcement des capacités et l'évaluation régulière de la biodiversité côtière et marine.

15. En faisant des observations sur la diversité des mangroves, le coordonnateur a mentionné la forte expansion de la couverture de mangroves à Goa, qui est passée de 0 à 22 kilomètres carrés. Le Président de l'atelier a alors fait remarquer que cette information n'était pas attestée parce qu'il y avait toujours eu une couverture des mangroves à Goa. Le coordonnateur a expliqué que son appréciation concordait avec les informations données dans les rapports du Ministère de l'environnement et des forêts de l'Inde et que les rapports précédents du Ministère n'avaient pas tenu compte des îlots de mangroves relevés à Kerala, Goa, etc. Un chercheur du National Centre of Antarctic and Ocean Research (NCAOR) de l'ESSO, qui s'était rendu sur place, a souscrit à cette appréciation et a ajouté que les estimations disponibles sur la diversité des espèces variaient beaucoup. Le Président a indiqué que cela constituait un exemple de la très grande imprécision des informations disponibles sur les habitats marins. Il a aussi indiqué qu'on manquait énormément de données sur les coraux, en particulier les coraux mous.

Thème 5 : renforcement des capacités

16. Le coordonnateur du thème a tout d'abord fait observer qu'il fallait recenser les États qui n'étaient pas à même d'évaluer eux-mêmes le milieu marin sous l'angle environnemental et socioéconomique (voir annexe IX). Il a suggéré d'axer les activités de renforcement des capacités sur les points suivants :

- a) Méthodes permettant d'obtenir régulièrement des informations de différentes sources;
- b) Normalisation du contenu des informations aux fins d'une évaluation à différents niveaux;
- c) Mise au point d'une méthodologie commune d'évaluation;
- d) Mise au point de méthodologies permettant de donner plus d'ampleur aux évaluations nationales, sous-régionales, régionales et mondiales;
- e) Établissement de formulaires de notification pour appuyer le processus d'intégration, l'objectif étant de garantir la cohérence, la fiabilité et la comparabilité autant que possible.

17. Le plan d'action immédiat recommandé consistait à déterminer les domaines dans lesquels les capacités manquaient (y compris les technologies nécessaires) pour surveiller et évaluer l'état du milieu marin (notamment pour établir des évaluations intégrées), et à mettre au point un programme de renforcement rapide de la capacité de rassembler les informations et connaissances qui existaient mais qui n'avaient

pas été systématiquement organisées de manière à pouvoir être utilisées par le Mécanisme. Le coordonnateur a en outre précisé qu'en Inde, 10 universités préparaient au diplôme d'études supérieures spécialisées et au doctorat en océanographie et sciences de la mer. Il a ajouté qu'un centre de formation à l'océanographie opérationnelle avait été établi à l'Indian National Centre for Ocean Information Services à Hyderabad. Il a également fait état des divers programmes de formation, portant notamment sur la gestion intégrée des zones côtières, les applications de la télédétection et le système d'information géographique dans les zones côtières, l'océanographie spatiale, le transport sédimentaire dans les zones côtières, la vulnérabilité des zones côtières, l'écotoxicologie, la gestion du littoral, la pollution marine, la modélisation des écosystèmes côtiers, la modélisation des déversements d'hydrocarbure et l'application de la télédétection dans la gestion des pêches, qui étaient dispensés par l'Indian National Centre for Ocean Information Services à Hyderabad et l'Integrated Coastal and Marine Area Management Project Directorate à Chennai. Il a aussi mentionné à cet égard les formations dispensées par le Central Marine Fisheries Research Institute sur l'évaluation des prises de poissons de mer, le recensement des pêcheurs marins, des embarcations et des engins de pêche, l'évaluation des stocks de poissons de mer, l'évaluation de l'écosystème des pêcheries, l'évaluation du milieu et de l'habitat, la biodiversité marine, les politiques de gestion des pêches et les évaluations socioéconomiques. Il a souligné qu'il existait en Inde des possibilités et des établissements de perfectionnement de différents niveaux. Cela étant, pour l'évaluation mondiale des océans, il faudrait peut-être cerner les domaines qui présentaient des lacunes et renforcer les capacités dans ces domaines. L'Inde pouvait aider d'autres États à renforcer leurs capacités à différents niveaux.

Débat et recommandations

18. Le consultant scientifique principal du National Centre for Sustainable Coastal Management a estimé que les programmes de formation devraient avoir pour objet de cerner et de combler les lacunes dans des domaines comme l'évaluation de l'activité microbienne, la cartographie des herbiers marins et autres. Selon lui, les techniques satellitaires pouvaient être utilisées pour localiser les mangroves et les herbiers, entre autres choses. Il a également précisé que le National Centre procédait à des évaluations à l'aide d'un programme de bulletin de santé de l'écosystème.

19. Le chercheur de la classe F du Ministère des sciences de la Terre, qui participait à l'atelier par liaison vidéo, a proposé l'élaboration d'un modèle ou d'une matrice qui serait diffusé aux pays voisins afin de renforcer la coopération entre les États Membres de la région. Le Président de l'atelier a approuvé cette idée et proposé de former un groupe restreint chargé du renforcement des capacités, avec le Directeur de l'Indian National Centre for Ocean Information Services de l'ESSO comme référent, en vue de mettre au point un questionnaire avec le concours des présidents de tous les groupes de travail. Il a aussi demandé qu'une liste des interlocuteurs de tous les pays de la région soit établie car la communication effective entre ces pays était extrêmement importante. L'Administrateur des programmes du Centre national a accepté d'assurer la liaison dans le cadre de cette opération. Le Directeur du Centre national a déclaré que, en fonction des réponses au questionnaire, des programmes de formation pourraient être organisés à l'échelle régionale.

20. Le représentant de Greenpeace Inde a suggéré quant à lui de prévoir des évaluations en haute mer et sur les activités de transport maritime.

21. Le consultant scientifique principal du National Centre for Sustainable Coastal Management a proposé que le Programme de coopération sur l'environnement pour l'Asie du Sud finance un programme d'évaluation technique pour l'océan Indien. Le professeur de l'Indian Institute of Science a ajouté qu'une formation pouvait être dispensée aux étudiants dans le cadre des programmes de la Commission océanographique intergouvernementale et du Comité scientifique pour les recherche océaniques.

22. Le représentant du Ministère des affaires étrangères du Qatar a indiqué que l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin et la Commission régionale des pêches s'intéressaient à la surveillance continue du milieu à l'aide des technologies satellitaires. Il a accepté de répertorier les domaines où des données manquaient dans la région. Le représentant de MRAG Ltd (Royaume-Uni) (Territoire britannique de l'océan Indien) a remarqué que beaucoup de programmes océanographiques de la région n'avaient pas été examinés et a appelé au renforcement des capacités à l'échelle internationale.

23. Le secrétaire scientifique et conseiller de l'ESSO a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités dans la région et estimé que la coopération entre les pays de la région était très importante pour le succès de l'atelier. Il a également indiqué que les procédures de collecte de données et d'établissement de rapports devraient être harmonisées pour tous les pays.

24. Le chercheur principal du Central Marine Fisheries Research Institute a estimé que la formation des collecteurs de données était très importante pour l'harmonisation des procédures de collecte des données.

25. Le Président de l'atelier a fait siennes les observations des participants et a souligné qu'il fallait en premier lieu améliorer la communication entre les pays de la région. Il a estimé qu'il fallait associer davantage les organisations régionales, entreprendre des programmes de recherche conjoints et mobiliser des fonds pour les activités de renforcement des capacités. Il a demandé au Directeur de l'ESSO-INCOIS de diffuser les offres de formation sur Internet. Il a suggéré la fin de 2014 comme date butoir pour rassembler des données sur ces activités.

26. Un membre du Groupe d'experts, qui a participé au débat par liaison vidéo depuis Toronto, a examiné des questions relatives au renforcement des capacités. Il a accepté d'envoyer les rapports sur les travaux d'ateliers précédents consacrés à ce sujet. Un autre membre du Groupe d'experts, qui a participé au débat par liaison vidéo depuis les Philippines, s'est félicité de l'abondance des informations présentées sur la biodiversité marine et estimé que cela serait très utile pour la rédaction des chapitres de l'évaluation mondiale des océans. Elle a suggéré d'inclure des informations sur les zones marines protégées et d'autres écosystèmes importants comme le lac Pulicat.

27. Les trois groupes de travail, c'est-à-dire le groupe 1 (biophysique et biogéochimie), le groupe 2 (biodiversité et sécurité alimentaire) et le groupe 3 (aspects socioéconomiques et renforcement des capacités), ont répertorié les évaluations effectuées dans les différents domaines en regard des chapitres correspondants du modèle. Après avoir examiné attentivement le modèle, le

Président de l'atelier a estimé que des informations supplémentaires devaient y être ajoutées.

Conclusions

28. Les participants se sont entendus sur les mesures suivantes :

a) Mise en œuvre rapide des recommandations de l'atelier; amélioration de la communication entre les États de la région, avec le concours des organisations régionales;

b) Dialogue avec des particuliers des États Membres par l'intermédiaire des organisations ou au moyen du questionnaire;

c) Promotion de la mise en place d'un mécanisme de coordination des évaluations dans les zones marines situées au-delà de la juridiction nationale avec la participation des pays de la région de l'océan Indien;

d) Diffusion du modèle contenant la liste des évaluations à tous les participants et à tous les États Membres de la région en vue de la mise à jour de la liste;

e) Vérification de l'authenticité des données fournies dans le cadre des divers groupes de travail, contrôle de la fiabilité des données sur la qualité de l'eau établie par le système de surveillance des eaux côtières et de prévision de l'ESSO;

f) Présentation du résumé du rapport contenant les conclusions de l'atelier par le Ministère des sciences de la Terre à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer conformément aux directives concernant les ateliers.

Le Directeur de l'ESSO-NIOT et le Président de l'atelier ont remercié tous les représentants, y compris ceux de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, de leur participation active et a prononcé la clôture de l'atelier.